



Commission d'accès aux et de
réutilisation des documents
administratifs

Section publicité de l'administration

RAPPORT ANNUEL 2018

1. Un aperçu du fonctionnement

La Commission d'accès aux documents administratifs trouve son fondement dans la loi du 11 avril 1994 'relative à la publicité de l'administration' et la loi du 12 novembre 1997 'relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes'. En vertu de l'arrêté royal du 29 avril 2008, cette Commission a fusionné avec la Commission fédérale de recours pour la réutilisation des documents administratifs. Depuis lors celle-ci constitue la section publicité de l'administration de la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs. La Commission agit en qualité d'organisme d'avis dans le cadre du recours administratif organisé par l'article 8, §2 de la loi du 11 avril 1994 et par l'article 9, §1^{er} de la loi du 12 novembre 1997. Elle peut en outre formuler des avis de sa propre initiative à la demande d'autorités administratives fédérales.

L'année 2018 était la deuxième année de fonctionnement de la Commission dans sa composition actuelle telle qu'organisée par l'arrêté royal du 22 juin 2017 'portant nomination des membres de la Commission d'accès aux documents administratifs' (MB 27 juin 2017).

2. Avis

2.1 Nombre de demandes d'avis et d'avis donnés

La Commission a reçu 125 demandes d'avis en 2018. Elle a émis 125 avis sur 16 réunions. Deux demandes émanaient d'autorités administratives fédérales sur pied de l'article 8, § 3, de la loi du 11 avril 1994 'relative à la publicité de l'administration' ; trois d'une commune ou province sur pied de l'article 9, § 2, de la loi du 12 novembre 1997 'relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes'. 31 avis ont été rendus en langue française, 92 en langue néerlandaise, et deux avis ont été émis dans les deux langues. Dans les deux cas il s'agit des avis que la Commission a émis de propre initiative.

2.2 Aperçu des avis rendus en 2018

Numéro d'avis	Parties	Objet	Résultat
Avis n° 2018-1	X/MINISTRE DE LA SECURITE ET INTERIEUR	Documents constituant la base légale et/ou la motivation pour une décision de refuser de participer à un festival	Recevable - fondé
Avis n° 2018-2	X/MINISTRE DE LA SECURITE ET INTERIEUR	Documents constituant la base légale et/ou la motivation pour une décision de refuser de participer à un festival	Recevable - fondé
Avis n° 2018-3	X/SPF FINANCES	Documents relatifs à une sélection	Recevable - fondé
Avis n° 2018-4	SPF MOBILITE ET TRANSPORT	Question sur l'interprétation générale de la législation sur la publicité	Recevable
Avis n° 2018-5	X/ SPF FINANCES	Documents dans le dossier fiscal de son ex-épouse	Recevable - fondé
Avis n° 2018-6	X/SECRETAIRE D'ETAT A LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE, A LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET A LA MER DU NORD	Certaines questions	Irrecevable
Avis n° 2018-7	X/ SOCIETE DE PARTICIPATIO	Certaines questions sur les	Irrecevable

	NS ET D'INVESTISSEMENT	mandats et/ou fonctions exercés par une certaine personne	
Avis n° 2018-8	X/ SPF JUSTICE	Information qui se trouve dans une banque de données	Recevable - fondé
Avis n° 2018-9	X/ INSTITUT DES EXPERTS-COMPTABLES ET DES CONSEILS FISCAUX	Certaines questions	Irrecevable
Avis n° 2018-10	X-Y/SPF FINANCES	Obtenir des explications sur certains chiffres	Recevable – non fondé
Avis n° 2018-11	INTERLEUVEN/OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE	Obtenir le nombre des personnes travaillant dans une entreprise donnée	Recevable – fondé
Avis n° 2018-12	X/SPF EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE	Rapport du Médiateur fédéral dans le cadre du régime de dénonciation	Recevable - fondé
Avis n° 2018-13	X/ DONATION ROYALE	Les contrats de location conclus avec la Donation Royale	Recevable – fondé
Avis n° 2018-14	X/ COMMISSION DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE	Le contenu d'un registre public	La loi n'est pas applicable
Avis n° 2018-15	SPF AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION	Demande d'avis sur la notion d' « INTERET » visée à l'article 4 de la loi du 11	Recevable

	AU DEVELOPPEME NT	avril 1994 relative à la publicité de l'administration	
Avis n° 2018-16	X/ Bpost	La décision d'attribution d'un marché public	Recevable - fondé
Avis n° 2018-17	X/ POLICE FEDERAL	Des documents dans le dossier concernant un examen comparatif	Recevable – fondé
Avis n° 2018-18	STORM MANAGEMENT NV/SNCB	Une copie d'un accord conclu concernant l'installation d'une éolienne dans le port d'Avers	Recevable –non fondé
Avis n° 2018-19	X/SPF JUSTICE	Projet d'arrêté royal et les avis de l'inspection	Irrecevable
Avis n° 2018-20	X/MINSTRE DE LA DEFENSE	Documents dans un dossier d'une promotion	Recevable - fondé
Avis n° 2018-21	X/MINSTRE DE LA DEFENSE	Toutes les études et les conseils qui ont été commandés dans la législature actuelle	Recevable - fondé
Avis n° 2018-22	X/ SECRETAIRE D'ETAT DE COMMERCE EXTERIEUR	Toutes les études et les conseils qui ont été commandés dans la législature actuelle	Recevable –fondé
Avis n° 2018-23	N.V. GAASCH PACKAGING/ SPF FINANCES	Une copie d'une plainte anonyme	Recevable – non fondé
Avis n° 2018-24	X/SNCB	Les procès- verbaux des réunions du conseil d'administration	Recevable – fondé partiellement

		et du comité de direction de la SNCB pour l'année écoulée	
Avis n° 2018-25	X/ FOD JUSTICE	Pouvoir prendre note d'un dossier administratif dans la mesure où il existe	Irrecevable
Avis n° 2018-26	X/SPF JUSTICE	Projet d'arrêté royal et les avis de l'inspection	Recevable – non fondé
Avis n° 2018-27	X/SECURITE DE L'ETAT	Un certain nombre de documents relatifs à des explosions nucléaires inexplorées à des fins civiles	Recevable - fondé
Avis n° 2018-28	X/ COMMISSION D'IMPLANTATION DES OFFICINES	Une demande d'autorisation de transfert d'une pharmacie	Recevable – non fondé
Avis n° 2018-29	X/ SPF AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT	Documents relatifs aux nominations dans le cadre du mouvement 2018	Recevable - fondé
Avis n° 2018-30	SPRL PHARMACIE CIDATELLE	Un procès-verbal d'une séance de la Commission d'Implantation	Recevable – non fondé
Avis n° 2018-31	X/ MOLENBEEK-SAINT-JEAN (1)	Une copie de la législation applicable et une explication	Recevable – fondé ou non fondé selon le cas
Avis n° 2018-32	X/ BELGOCON-	Certains	Recevable - fondé

	TROL	documents et informations relatifs aux mouvements de vol à l'aéroport de Deurne	
Avis n° 2018-33	X/ BELGOCON-TROL (2)	Certains documents et informations relatifs aux mouvements de vol à l'aéroport de Deurne	Recevable – non fondé
Avis n° 2018-34	X/ VLAAMS & NEUTRAAL ZIEKENFONDS	Une copie d'une lettre concernant la modification du remboursement des frais médicaux de ses enfants domicilié à l'ex-conjoint	Recevable – partiellement fondé
Avis n° 2018-35	COMMUNE D'AUBANGE/F OREM	La liste des jeunes demandeurs d'emploi présents sur la Commune d'Aubange, reprenant également leurs coordonnées	La loi du 11 avril 1994 n'est pas applicable
Avis n° 2018-36	COMMISSION PARITAIRE NATIONALE	Documents relatifs à la mise en œuvre d'une modification le statut sur le personnel, le statut de la SNCB et son évolution et en ce qui concerne la formation des conducteurs de train	Recevable –fondé

Avis n° 2018-37	X/MINISTRE DE LA DEFENSE	L'audit interne et externe du flux d'informations concernant l'avion de combat F16	Recevable – partiellement fondé
Avis n° 2018-38	X/PARTENA	Obtenir une copie d'une lettre concernant le changement de la prestation pour enfants et d'autres lettres	La loi du 11 avril 1994 n'est pas applicable
Avis n° 2018-39	X/ MINISTRE DES CLASSES MOYENNES, DES INDEPENDANTS, DES PME, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INTEGRATION SOCIALE	Informations sur les incidents survenus dans des centrales nucléaires belges	La loi du 11 avril 199' n'est pas applicable
Avis n° 2018-40	X/BELGOCONTROL	L'obtention d'une lettre et la réaction à celle-ci concernant l'utilisabilité des fréquences FM non utilisées attribuées à la Flandre	Irrecevable
Avis n° 2018-41	SPF JUSTICE	Informations présentes dans une banque de données	Recevable
Avis n° 2018-42	X-Y/SPF FINANCES	Tous les documents relatifs à un dossier fiscal	Irrecevable
Avis n° 2018-43	X/ORDRE DES VETERINAIRES	Toute une série de documents du	Recevable – fondé

		Conseil suprême de l'ordre des Vétérinaires	
Avis n° 2018-44	X/VILLE DE GAND	Copies des annexes jointes à une décision	Recevable - fondé
Avis n° 2018-45	X/SPF JUSTICE	L'ensemble du registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes assermentés	Recevable – non fondé
Avis n° 2018-46	X/ BELGOCONTROL (2)	Une copie d'une demande émanant d'un ministère flamand à Belgocontrol et la réponse à cette question concernant les fréquences FM non utilisées	Irrecevable
Avis n° 2018-47	X/SPF FINANCES	Les avis d'admission dans la liste des spécialistes pharmaceutiques remboursables	Recevable – non fondé
Avis n° 2018-48	X/MINISTRE DE MOBILITE	Une copie de toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	Recevable - fondé
Avis n° 2018-49	X/ MINISTRE DES FINANCES	Une copie de toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	Recevable- fondé
Avis n° 2018-50	X/MINISTRE DE	Une copie de	Recevable - fondé

	JUSTICE	toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	
Avis n° 2018-51	X/MINISTRE DE TRAVAIL, ECONOMIE ET CONSOMMATEURS	Une copie de toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	Recevable - fondé
Avis n° 2018-52	X/MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET SANTE PUBLIQUE	Une copie de toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	Recevable –fondé
Avis n° 2018-53	X/MINISTRE DE L'ENERGIE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	Une copie de toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	Recevable - fondé
Avis n° 2018-54	X/ MINISTRE DU BUDGET	Une copie de toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	Recevable - fondé
Avis n° 2018-55	X/SECRETAIRE D'ETAT A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, A L'EGALITE DES CHANCES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE	Une copie de toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	Recevable - fondé
Avis n° 2018-56	X/MINISTRE DES CLASSES	Une copie de toutes les études	Recevable - fondé

	MOYENNES, DES INDEPENDANT S, DES PME, DE L'AGRICULTUR E, ET DE L'INTEGRATIO N SOCIALE	et conseils demandés dans la législature actuelle	
Avis n° 2018-57	MINISTRE DE LA COOPERA- TION AU DEVELOPPE- MENT, DE L'AGENDA NUMERIQUE, DES TELECOMMUN ICATIONS ET DE LA POSTE	Une copie de toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	Recevable –fondé
Avis n° 2018-58	X/ SECRETAIRE D'ETAT POUR LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE, DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET DU MER DU NORD	Une copie de toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	Recevable - fondé
Avis n° 2018-59	X/MINISTRE DES PENSIONS	Une copie de toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	Recevable - fondé
Avis n° 2018-60	X/MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET AFFAIRES EUROPEENNES	Une copie de toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	Recevable - fondé
Avis n° 2018-61	X/PREMIER	Une copie de	Recevable - fondé

	MINISTRE	toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	
Avis n° 2018-62	X/MINISTRE DE SECURITE ET DE L'INTERIEUR	Une copie de toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	Recevable - fondé
Avis n° 2018-63	X/SECRETAIRE D'ETAT POUR L'ASILE ET MIGRATION ET SIMPLICITE DE L'ADMINISTRATION	Une copie de toutes les études et conseils demandés dans la législature actuelle	Recevable - fondé
Avis n° 2018-64	COMMUNE D'AUBANGE/SPF FINANCES	Listings individualisés	Recevable - fondé
Avis n° 2018-65	X/COMMUNE DE VERVIERS	Documents administratifs liés aux preuves de promotion	La législation fédérale n'est pas applicable
Avis n° 2018-66	X/SPF Stratégie et Appui	Obtenir les montants engagés par le SPF Justice depuis l'actuelle législature en faveur d'un cabinet d'avocats	Recevable – fondé ou non fondé selon le cas
Avis n° 2018-67	X-Y/SPF FINANCES	Un rapport établi par l'administration fiscale américaine	Recevable - fondé
Avis n° 2018-68	X/SNSB	Obtenir un contrat d'utilisateur signé pour infrastructure ferroviaire entre Infrabel et SNCB	Recevable - fondé

Avis n° 2018-69	X/INFRABEL	Obtenir un contrat d'utilisateur signé pour infrastructure ferroviaire entre Infrabel et SNCB	Recevable - fondé
Avis n° 2018-70	VILLE D'AUBANGE	Question d'une commune relative à la mise à disposition des données cadastrales	La législation fédérale n'est pas applicable
Avis n° 2018-71	X/SPF MOBILITE ET TRANSPORT	Une lettre de plainte	Irrecevable
Avis n° 2018-72	X/COMMISSION DES JEUX	Les procès-verbaux des réunions de la Commission des jeux	Recevable - fondé
Avis n° 2018-73	X/AFMPS	L'obtention de tous les dossiers d'incidents sur les implants établis par l'AFMPS depuis 2013	Recevable - fondé
Avis n° 2018-74	X/AFMPS	L'obtention de tous les comptes rendus des réunions de la commission d'évaluation des dispositifs médicaux depuis 2013	Recevable - fondé
Avis n° 2018-75	X/AFMPS	L'obtention tous les audits des organismes notifiés belge SGS Belgium et Apragaz effectués par l'AFMPS	Recevable - fondé

		depuis 2013	
Avis n° 2018-76	X/AFMPS	L'obtention de tous les documents établis par l'AFMPS depuis 2013 concernant le rappel d'implants médicaux	
Avis n° 2018-77	X/AFMPS	Tous les documents administratifs depuis 2013 sur les inspections effectuées par l'AFMPS auprès des fabricants d'implants médicaux	Recevable - fondé
Avis n° 2018-78	X.AFMPS	Obtention de tous les documents administratifs relatifs aux essais cliniques d'implants (classe de risque III) depuis 2013	Recevable - fondé
Avis n° 2018-79	X/AFMPS	Obtention de tous les rapports sur les « événements indésirables » concernant les implants médicaux reçus par l'AFMPS depuis 2013	Recevable - fondé
Avis n° 2018-80	X.AFMPS	Obtention des rapports de l'autorité compétente nationale établis par l'AFMPS depuis 2013	Recevable - fondé

Avis n° 2018-81	X/Police fédérale	Obtention du cahier des normes pour les champs de tir utilisés par la Police	Recevable - fondé
Avis n° 2018-82	X/Bar de Malines	Tous les rapports, conseils, factures ... formulés par le comité d'évaluation à l'égard du tribunal, du président ou des parties concernant des litiges liés aux frais d'avocat	La loi du 11 avril 1994 n'est pas applicable
Avis n° 2018-83	X/SPF AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOP- PEMENT	Un projet d'arrêté royal	Recevable - fondé
Avis n° 2018-84	X/ORDRE DES VETERINAIRES	Une série de documents de l'Ordre des Vétérinaires	Irrecevable
Avis n° 2018-85	PROVINCE DU BRABANT WALLON	Une question sur une demande de communiquer des informations relatives aux collaborateurs des cabinets des membres du collège provincial	La législation fédérale n'est pas applicable
Avis n° 2018-86	EVBA X/SPF FINANCES	Le dossier fiscal complet	Irrecevable
Avis n° 2018-87	BUURTCOMITE PAARDEKRAC HT	Obtention des informations et des copies de	La Commission n'est pas compétente

	VZW/LOKALE POLITIE GENT	documents qui ont conduit au résultat approprié	
Avis n° 2018-88	QVT FUND, QUITESSENCE FUND LP en MCS HOLDINGS LIMITED/BANQ UE NATIONALE DE BELGIQUE	Tous les dossiers administratifs concernant les titres 'MCS'	Recevable – partiellement fondé
Avis n° 2018-89	X/FOD JUSTICE	Documents dans lesquelles se trouvent les réponses de certaines questions	Recevable – non fondé
Avis n° 2018-90	X/SPF INTERIEUR	L'obtention de certaines informations	Recevable – non fondé
Avis n° 2018-91	X/ONEM	Des décisions d'octroi ou de refus des allocations de chômage aux artistes	Recevable – partiellement fondé
Avis n° 2018-92	X/SPF SECURITE SOCIALE	Des décisions en la matière de la part de la Commission Artiste	Recevable – partiellement fondé
Avis n° 2018-93	X/ SPF AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOP- PEMENT	La lettre de créance ou de l'introduction présentée par le consul général de Belgique à Jérusalem, en sa qualité de représentant auprès de l'autorité palestinienne	Recevable - fondé

Avis n° 2018-94			
Avis n° 2018-95		L'audit de performance des services vétérinaires belge	Irrecevable
Avis n° 2018-96	X/ORDRE DES VETERINAIRES	Un rapport officiel du Conseil suprême approuvé par tous les membres et la correspondance reçue par le Bureau ou le Conseil suprême concernant la réunion d'installation du NGROD en 2016	Recevable – fondé ou non fondé selon le cas
Avis n° 2018-97	X/SPF INTERIEUR	Documents dans un dossier à l'Office des étrangers	Recevable - fondé
Avis n° 2018-98	X/SPF INTERIEUR	Directives reprenant les situations dans lesquelles une régularisation est accordée	Recevable - fondé
Avis n° 2018-99	X/POLICE LOCALE D'ANVERS	Une étude d'intégrité auprès la Police locale d'Anvers	Recevable - fondé
Avis n° 2018-100	X/SNCB	Données sur l'utilisation de la capacité par ligne de train et par dispositifs ITRIS	Recevable – partiellement fondé
Avis n° 2018-101	X/Cour de Comptes	Les notes établies par la Cour des comptes après examen du rapport annuel et des comptes de la	La loi du 11 avril 1994 n'est pas applicable

		Donation Royal	
Avis n° 2018-102	PASCHKE TRANSPORT/ SPF FINANCES	Une copie des lettres envoyées au SPF Finances par le demandeur	Irrecevable
Avis n° 2018-103	X/REGIE DES BÂTIMENTS	Cahier spécial des charges pour la rénovation de la Tour des Finances	Recevable - fondé
Avis n° 2018-104	Avis sur propre initiative n° 2018-1	L'utilisation de plateformes électronique pour les applications d'accès à des documents administratifs	
Avis n° 2018-105	Avis sur propre initiative n° 2018-2	La possibilité de refuser l'accès à un document administratif car les informations peuvent donner lieu à une idée fausse	
Avis n° 2018-106	X/SPF JUSTICE	Factures d'achat de fruits et légumes	Recevable - fondé
Avis n° 2018-107	X/JUSTICE (2)	Un dossier de détention	Recevable – fondé partiellement
Avis n° 2018-108	X/PROVINCE DE HAINAUT	La décision ayant procédé à la désignation du tiers candidat pour une fonction de chef d'atelier	La législation fédérale n'est pas applicable
Avis n° 2018-109	X/ AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT	Le plan et les conseils sur l'opportunité d'un voyage à l'étranger des membres de la famille royale	Recevable - fondé

Avis n° 2018-110	X/REGIE DES BÂTIMENTS	Contrats de maintenance et documents d'appels d'offres relatifs au palais royal de Bruxelles et au château de Laeken	Recevable - fondé
Avis n° 2018-111		Tous les documents relatifs aux procédures de sanction engagées par la Commission des jeux à l'encontre de titulaires de licence de classe B en fondés sur la non-exploitation de la licence	Recevable – partiellement fondé
Avis n° 2018-112	Sprl ARTLEX/SPF FINANCES	Documents dans un dossier fiscal	Irrecevable
Avis n° 2018-113	SPRL Nanny's Home	Documents d'une personne morale auprès de l'AFSCA	Recevable – partiellement fondé
Avis n° 2018-114	SA BUZZ	Un rapport d'instruction	Recevable – partiellement fondé
Avis n° 2018-115	X/SPF JUSTICE	Les factures sur le nom d'une entreprise inscrite à la CGAB	Recevable - fondé
Avis n° 2018-116	X/POLICE FEDERALE	Le dossier de sélection complet pour l'obtention d'une licence de gestion	Recevable - fondé
Avis n° 2018-117	TEST AANKOOP/SPF FINANCES	Obtention d'informations auprès de	Recevable - fondé

		certaines entreprises bénéficiant d'une exonération fiscale	
Avis n° 2018-118	X/SPF ECONOMIE	Une copie électronique d'un courriel	Sans objet
Avis n° 2018-119	X/SPF JUSTICE	Une copie de son propre dossier de détention	Irrecevable
Avis n° 2018-120	X/SPF JUSTICE (2)	Une copie de son propre dossier de détention	Recevable - fondé
Avis n° 2018-121	X/SPF JUSTICE	Une copie de procès-verbal d'une discussion de dossier	Recevable - fondé
Avis n° 2018-122	X/OFFICE DE CONTRÔLE DES MUTUALITES	La décision d'approbation de l'inspection des soins de santé pour laquelle le CM peut modifier les primes et la franchise du plan Mediko	Recevable - fondé
Avis n° 2018-123	L'UNION DES NATUROPATHES DE BELGIQUE/ MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE	Dossiers en application de l'arrêté ministériel du 30 septembre 2002	Recevable - fondé
Avis n° 2018-124	X/SCHOLEN-GROEP 14 LIMBURG NOORD	Un rapport d'enquête interne concernant les irrégularités signalées	La loi du 11 avril 1994 n'est pas applicable
Avis n° 2018-125	X/SPF JUSTICE	Une réponse sur un certain	Irrecevable

		nombre de questions	
--	--	---------------------	--

2.3 Publicité des avis

Les avis de la Commission sont publics. Ils sont publiés sur le site internet de la Commission (<http://www.ibz.rn.fgov.be/fr/commissions/publicite-de-ladministration/avis/>). Outre les avis de la Commission, le site internet renferme également des informations sur la législation relative à la publicité, ainsi que des informations pratiques à destination des demandeurs. Ce site internet a été remis à neuf fin 2014 afin que son utilité et sa facilité d'utilisation soient améliorées.

Ce site internet de la Commission a fait l'objet d'un certain nombre d'améliorations notables, comme la mention de l'objet du recours dans la liste des avis et la possibilité de recherche à partir de ces objets. Comme il ressort du rapport annuel 2014 au point 2.3 'Publicité de avis', encore d'autres mesures pourraient certainement être prises afin d'augmenter son utilité.

3. Recommandations, problèmes constatés et interprétations

La Commission tient à souligner que les recommandations qu'elle a formulées dans ses précédents rapports annuels depuis 2008 n'ont rien perdu de leur valeur. Ces rapports annuels peuvent être consultés sur le site Internet de la Commission. En rappelant ceux-ci, la Commission souhaite à nouveau encourager les responsables politiques et les administrations à prendre les initiatives nécessaires afin de donner suite aux remarques formulées par la Commission.

La Commission tient à ajouter la recommandation suivante: *une invitation à prévoir une décision de refus si une autorité administrative estime que la publicité doit être refusée.*

La Commission est maintes fois confrontée aux décisions tacites de refus. Dans ce cas, dans son avis, elle se contente de rappeler les principes sur lesquels repose la publicité de l'administration. La Commission n'est en effet qu'un organisme d'avis qui ne souhaite pas se substituer aux autorités administratives. Une autorité administrative a tout intérêt à prendre une décision et à motiver celle-ci en détail car dans ce cas, la

Commission procède à une analyse approfondie de cette motivation. Cette analyse aide une autorité administrative à adopter une réponse de meilleure qualité dans sa décision portant sur la demande de reconsidération. La Commission souhaite toutefois attirer l'attention sur le fait que l'avis de la Commission n'est pas facultatif. Même si une autorité administrative est libre de suivre ou non l'avis, elle doit dans ce cas satisfaire à une obligation de motivation plus stricte dans laquelle elle explique la raison pour laquelle elle ne souhaite pas suivre l'avis.

F. SCHRAM
secrétaire

K. LEUS
présidente